

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'HÉBÉCOURT 12 OCTOBRE 2023

Le douze octobre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le trois octobre deux mille vingt-trois, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; DEFFONTAINES Gérard ; KLOPP Christophe ; DAOLIO Gilbert ; THILLOY Jean-François ; SCHMIDT Laurence ; DHORNE Dominique ; DARRAS Marie-Christine ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie.

Absents excusés : BRISSY Emmanuelle ; BOYENVAL Philippe (pouvoir à P. THEO).

I – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Stéphanie BUDYNEK comme secrétaire de séance.

II – MISE A APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 SEPTEMBRE 2023.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2023 tel qu'il a été envoyé aux membres du Conseil Municipal pour lecture et observations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2023.

III – INFORMATIONS DU MAIRE

1/ Aire de covoiturage :

Les travaux sont programmés début novembre prochain.

Nous avons eu notification de 14 686€ de subvention : 9 791€ par le Conseil Départemental de la Somme et 4 895€ par le Fonds Vert.

Une subvention supplémentaire à hauteur de 20% sera également versée sur l'abri vélos.

La facture finale sera plus élevée que prévu car des fourreaux supplémentaires seront posés pour les futures bornes électriques et recharge des vélos.

2/ Conférence des maires du 30 septembre :

- Chemins ruraux : tous les chemins ruraux des Hauts de France ont été recensés par l'association pour la conservation et la protection des chemins ruraux avec l'aide des communes.
- Sur Hébécourt, des chemins sont rognés, disparus ou toujours existants.

Amiens Métropole s'est saisie du dossier et a chargé une personne de rencontrer les Maires pour envisager les meilleurs moyens de protéger, reborder et sauvegarder ces chemins. Le Conseil Municipal pourra délibérer prochainement pour prendre les mesures nécessaires à leur préservation. Ils pourront ensuite être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le Conseil Régional aiderait au rétablissement du bornage à hauteur de 70%.

A l'heure actuelle, le seul moyen de protéger les chemins ruraux serait de les intégrer aux Plan Locaux d'Urbanisme des communes.

Amiens Métropole souhaitait relier tous les chemins de randonnées de ses communes mais cela correspondrait à 39 kilomètres avec des coupures et ça n'est pas très cohérent.

3/ Les communes auront la possibilité d'organiser une randonnée à vélo le dimanche de Pentecôte 2024 puis une soirée serait organisée à la bodéga du stade de la Licorne avec animations. Ces événements s'inscrivent dans le cadre de la labellisation « terre de jeux » des communes.

4/ CISAM :

M. le Maire est convoqué à la commission intercommunale de sécurité d'Amiens Métropole (CISAM) le 17 octobre prochain pour connaître l'avis rendu sur la transformation d'un hangar agricole en salle de réception à la Ferme du Bois.

5/ Dispositif Intracting :

Le remplacement des lampes des candélabres de la RD1001 et la RD475 est confirmé pour janvier 2024. Les LEDs auront la même programmation que celles du reste du village (50% et 25% durant la nuit).

6/ Litige BUIGNET/LAVAL :

Suite à la visite d'août organisée par les experts des assurances en présence de Mme LAVAL, il avait été décidé la signature d'un protocole d'accord entre la commune et M./Mme BUIGNET/LAVAL avant le 1^{er} octobre 2023. Celui-ci n'ayant pas reçu de suite, nous sommes en attente de la poursuite de la procédure par notre assureur.

IV - CHOIX DE L'EXPLOITANT DU COMMERCE BAR/BRASSERIE/ÉPICERIE.

La commission commerce avec M. Sébastien GARAT de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, (manager du service création), Mme Virginie DECORTE du Conseil départemental de la Somme (chargée de mission tourisme) a auditionné les 2 couples candidats à l'exploitation de celui-ci.

L'ouverture des plis puis les auditions ont eu lieu de 14h30 à 19h00.

Ces moments ont été très riches en questionnements, échanges et le choix était particulièrement difficile.

Au vu de cette difficulté et pour prendre le temps de la réflexion, à la demande des membres de la commission, M. le Maire propose de reporter cette délibération et de réunir de nouveau la commission puis le Conseil Municipal le 19 octobre prochain à 19h30 et 20h00.

M. le Maire rappelle les subventions dont nous avons eu notification :

- État via la DETR : 174 137€
- Région des Hauts de France : 150 000€ dès le résultat de l'appel d'offre connu
- Conseil départemental : 50 000€
- Fonds Vert : 40 000€ sur le bâtiment
- FDE80 : 60 000€

Au vu du montant de ces aides, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils maintiennent ce projet de commerce ou veulent le stopper.

À l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite poursuivre ce projet.

Une nouvelle demande de subvention sera prochainement déposée auprès du Département sur la partie logement pour obtenir environ 40% du Hors Taxes.

La FDE80 pourrait également aider sur la pose de panneaux photovoltaïques.

Le Permis de Construire est toujours en cours d'instruction. Nous devons fournir au service instructeur des plans topographiques ainsi que l'avis du SPANC sur le dossier du futur assainissement ; les demandes de devis sont en cours.

C. KLOPP demande si l'aspect acoustique a été intégré au dossier pour anticiper d'éventuels problèmes de nuisances sonores avec le voisinage (car il serait prévu également des soirées concert dans la salle de restauration). Il serait effectivement bon de demander confirmation à l'architecte en charge du dossier.

V – REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON : MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE.

La commission cimetière s'est rendue sur place le 03 octobre dernier pour une première constatation, prise de photos et recensement des concessions en état d'abandon.

Elle a constaté l'état d'abandon des concessions ayant plus de trente ans d'existence, enregistrées au plan du cimetière sous les numéros AG4 ; BG10 ; BG11 ; CG11/10/9 ; DD5 ; ED4 ; ED1bis ; FG1/2/3 ; GG7/8 ; HD3 ; HD4 ; HG6/7 ; HG 1 ; HG2 ; ED3 ; CD3 ; BD10 ; BD11 ; BD12.

La procédure impose d'attendre 1 an minimum après avoir averti les concessionnaires ou leurs descendants par courrier, par voie d'affichage à la porte du cimetière et par insertion dans le journal local.

Dominique DHORNE rappelle que la concession Biendiné n'est pas concernée par cette reprise car suite à un don de la personne défunte, le Conseil Municipal s'était engagé à l'entretenir. Cela avait été notifié dans les registres des délibérations et de concessions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite mettre en place cette procédure de reprise des concessions recensées en état d'abandon dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la mise en place de la procédure de reprise desdites concessions.

VI – MODIFICATION DES STATUTS DU SISA SPASAD DE BOVES.

Au vu d'absences de quorum répétées (le SISA regroupe 50 communes réparties sur le département avec donc 100 délégués à réunir à chaque réunion), il a été souhaité que soient modifiés les statuts pour n'avoir plus qu'un délégué communal titulaire et un bureau restreint.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée générale que lors de la réunion du 28 juin 2023, l'assemblée du SISA s'est prononcée en faveur de la modification des articles 6 (représentation) et 11 (composition du bureau), de ses statuts.

L'article 6 est intitulé comme suit :

*Le Syndicat est administré par un comité syndical, composé pour chaque commune, **d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.***

L'article 11 est intitulé comme suit :

*Le comité élit un bureau composé de **huit membres** :*

- Un président
- Deux vice-présidents
- Un secrétaire
- Quatre membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

VII - SALLE COMMUNALE : CRÉATION D'UNE ÉQUIPE DE GESTION.

Suite à la précédente réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite ses membres à statuer sur une solution pérenne ou sur l'arrêt de location de la salle sachant que cette solution pénaliserait les Hébécois qui louent régulièrement la salle.

Il n'est pas normal que cette location soit uniquement sur les épaules de Gérard DEFFONTAINES qui par ailleurs, tond, répare, entretient les matériels et bâtiments communaux sans compter son temps.

Il serait juste que les conseillers communaux souhaitent participer aux locations de la salle sachant que celles-ci représentent à vue de nez une trentaine de week-ends.

M. DEFFONTAINES n'est effectivement pas contre de l'aide de la part de ses pairs.

Mme BUDYNEK acte que cela représenterait au plus 2 locations par an et par conseiller.

Mme DUBREUCQ souligne qu'arrêter de louer retirerait 12 000€ du budget communal.

Mme DARRAS propose de répartir ces 30 week-ends de locations sur les conseillers municipaux mais en ayant eu auparavant une mise en route et une connaissance du procès.

Mme DUBREUCQ propose d'établir une fiche mode d'emploi avec la commission salle communale.

M. DHORNE propose que ces locations soient assurées par binômes pour plus de sécurité.

M. TATTEBAUT informe qu'il ne désire pas s'occuper de la salle car il s'occupe déjà seul de l'église lors des baptêmes et décès.

Après débats, un planning sera établi avec une gestion par binôme.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

1/ Marie-Claire DUBREUCQ signale que le tennis de table avec France Parkinson a repris avec 5 demandes d'Hébécois et 4 essais.

Dans le Courrier Picard de ce mardi, un hébécois a fait les 100km de Millau pour récolter des dons sur une cagnotte Litchee contre le cancer et la maladie de Parkinson, maladies dont son grand-père est atteint.

2/ Philippe THEO a participé à une réunion FDE80.

Le contrat auquel adhère la commune prend fin au 31/12/2024 et une actualisation est prévue pour l'année 2024 puis un nouvel appel d'offres sera mené.

L'électricité pourrait augmenter de manière significative.

Il devrait y avoir de nouvelles aides pour l'effacement des réseaux.

Il faudrait revoir le dossier d'enlèvement des poteaux entre la résidence des Haies et la rue d'Amiens. Ces poteaux sont actuellement sur des propriétés privées et peuvent être supprimés car lors de l'effacement de réseaux de la résidence Clément, CEGELEC a prévu l'enlèvement de ces lignes.

M. KLOPP exprime son inquiétude quant à la manière d'opérer car les poteaux sont proches des clôtures.

CCAS : le goûter des aînés est prévu le 09/12/23. Lors de la réunion du CCAS du 12/10, M. HAPPE a proposé une chanteuse qui va envoyer un devis.

3/ Gérard DEFFONTAINES signale que les tontes vont se calmer, le traitement acheté est plus ou moins efficace (foliaire donc a ses limites).

Les employés attaquent la taille des haies.

M. le Maire a demandé que les monuments aux morts et le cimetière soient propres pour la Toussaint et le 11 novembre.

Une commission voirie devra être réunie avant l'hiver pour replanter au calvaire.

4/ Christophe KLOPP signale que des ronces sont à couper dans le sentier du tour des Haies.

Il pose la question de la sécurité sur ce chemin le long des trois nouvelles maisons du Clos de Blimont. En effet, le chemin surplombe les trois terrains d'au moins 1,20 mètre.

Les trois propriétaires doivent faire un mur de soutènement puis mettre une clôture.

En attendant, peut-être mettre un rubalise ?

La séance est levée à 22h15.

La secrétaire,
Stéphanie BUDYNEK

Le Maire,
Dominique HESDIN